



Prestation compensatoire

Par **Nounoulu**, le **01/07/2020** à **18:30**

Bonjour

J'ai 64 ans, retraité et divorcé depuis 10 ans. Mon ex a le même âge.

Je lui versé une rente viagère mensuelle et nous sommes restés en indivision sur notre habitation qu'elle occupe à titre gratuit.

Je vais me remarier.

En première approche, vaut il mieux que je fasse fixer définitivement la prestation en un capital à payer sur 8 ans ou que je laisse aller les choses jusqu'au DC de l'un de nous deux ?

Merci

Par **Visiteur**, le **01/07/2020** à **21:16**

Bonjour

C'est un choix personnel, il n'y a pas de réponse juridique, car il nous est impossible de présager de votre espérance de vie...

C'est au JAF qu'il faut soumettre votre choix quand vous l'aurez fait, car la décision finale lui appartient.